

# McDo de Marseille : violences, désinformation, l'escalade sans fin

C'est un nouveau rebondissement dans l'affaire du McDonald's de Saint Barthélemy. Alors que le projet de réorganisation était apparemment devenu une nécessité économique et le plan de la dernière chance pour sauver la majorité des emplois de l'établissement, deux représentants syndicaux font blocage. Violences, agressions, chantage etc., ils usent de méthodes de plus en plus préoccupantes.

Depuis un an, le projet de cession du McDo de Saint-Barthélemy défraie la chronique dans la cité phocéenne. Des représentants syndicaux, qui souhaitent sauver ce lieu social, véritable poumon économique du quartier, sont mobilisés contre la cession de cet établissement. Récemment, Economie matin faisait pourtant état d'un McDo "structurellement déficitaire" selon un rapport récent. Le lieu aurait perdu pas loin de 3,3 millions d'euros depuis 2009.

La raison principale de ce gouffre financier ? Le coût du personnel encadrant, anormalement élevé. Un plan de sauvetage a été mis en place, afin d'assurer la poursuite de l'activité sous enseigne McDonalds, et pour conserver le gros des salariés. Problème : deux membres de ce personnel encadrant refuseraient cette solution, ou tenteraient d'obtenir des sommes importantes en échange d'un arrêt de leur lutte et d'une sortie de crise.

En effet, les syndicalistes Kamel Guemari et Najib Sarahoui auraient demandé l'un et l'autre, et manifestement sans se coordonner, respectivement 700 000 euros (pour le syndicaliste et son avocat Maître Blindauer) et 800 000 euros à Sodéba, la société qui exploite le McDo de Saint-Barthélemy. Ce serait, selon eux, la condition sine qua non pour qu'ils mettent fin à leur fronde, et qu'ils quittent définitivement le restaurant.

La Direction de McDonald's n'a manifestement pas répondu favorablement à leur demande. C'est pourquoi Kamel Guemari et Najib Sarahoui continuent de mener leur lutte, qui prend aujourd'hui une nouvelle forme : la diffusion d'un soi-disant enregistrement d'un salarié de McDonald's France au quotidien régional provençal La Marseillaise. Le principal intéressé aurait porté plainte pour diffamation.

## Chantage, menaces et agressions

Ce nouvel épisode interroge sur les méthodes utilisées par les représentants syndicaux et s'ajoute à une longue liste de pratiques "musclées", notamment de la part de Kamel Guemari. Le délégué syndical a acquis avec le temps une réputation sulfureuse dans la région. En septembre 2011, lors d'une réunion organisée entre la Direction et les salariés du McDonald's, le responsable syndical avait, devant de nombreux témoins, agressé le directeur du restaurant. Résultat des courses : une ITT de 21 jours pour le directeur, et un avertissement pour le syndicaliste.

Kamel Guemari aurait par ailleurs envoyé des messages d'intimidation par SMS, avec menaces de mort dirigées vers les managers et leurs familles. En 10 ans, plusieurs mains courantes ont été déposées dans ce sens. La Direction régionale de McDonald's a entre-temps assigné des gardes du corps à plusieurs de ses managers. En janvier 2017, la lutte se poursuit, cette fois-ci dans un autre établissement, le McDo du quartier de la Valentine. Kamel Guemari et une quinzaine d'individus

décident de régler un différend avec le gérant, dégradent les lieux et hurlent que le franchisé est «un esclavagiste».

Depuis quelques années, le syndicaliste fait parler de lui et tente de mobiliser l'opinion. Le 8 août 2018, il menace de mettre fin à ses jours en simulant une fausse immolation. Celui qui déclarait dans le Bondyblog qu'il était prêt à partir si son départ pouvait "assurer la sécurité aux collègues" et "respecter la dignité" de ses collègues "et des êtres humains" ne semble pas joindre le geste à la parole.